



La mdph s acharne sur mon handicap

Par **cahuet51530**, le **17/01/2019** à **09:25**

bonjour, rn je vais resumer rn 2012 demande aah a la mdph refus donc tribunal d l incapacité accord du medecin expert taux entre 50 et 79% et perçois mon allocation adulte handicapé delais 14 mois d attente et toutes ces conséquences avec ma banque. 2015 renouvellement refus mdph donc tci accord aah taux entre 50 et 79% rn 2017 renouvellement refus mdph donc tci accord entre 50 et 75% mais me supprime ma aah furieux j ai pris un avocat et depuis le 5 octobre 2017 je suis sans ressource et attend d etre jugé au cnitaat. conséquence mise en demeure av ma banque fiché banque de France , plus d assurance vie bref la total pour la 2 ieme fois. ma question est simple puis je attaque la mdph pour préjudice subis. j ai aucun droit , je ne peut touché le rsa car je suis en concubinage, ma banque ma mis un husier bef je vie un enfer a 50 ans malheureusement, les services sociaux peuvent rien. que faire de plus ? merci

Par **amajuris**, le **17/01/2019** à **12:07**

bonjour, rn votre question est : rn " puis je attaque la mdph pour préjudice subis. " rn avec le verbe pouvoir, la réponse est généralement oui, mais obtenir satisfaction c'est autre chose. rn vous devrez prouver votre préjudice qui doit être certain et actuel et également prouver l'existence d'un fait dommageable, d'un préjudice et d'un lien de causalité entre le fait et le préjudice. rn si vous avez un avocat, il devrait pouvoir répondre à votre question. rn salutations